

Résultats économiques des exploitations d'Île-de-France en 2022

2022 : un niveau de résultats économiques record pour les exploitations franciliennes

En 2022, dans un contexte de forte inflation qui touche les coûts de production (charges) comme les produits de l'exploitation, l'excédent brut d'exploitation des exploitations agricoles d'Île-de-France dépasse une moyenne de 142 000 € par équivalent temps plein non salarié, le niveau le plus élevé parmi les régions métropolitaines. Il s'agit de la seconde année consécutive de hausse des résultats, qui se traduit par une amélioration également du résultat courant avant impôt, de la production de l'exercice et de la valeur ajoutée. Le taux d'endettement des exploitations diminue et le solde disponible atteint un niveau qui permet aux exploitations d'envisager en 2022 des investissements ou une meilleure rémunération de l'exploitant. Ces évolutions sont liées en Île-de-France aux activités majoritairement végétales (grandes cultures au sens large).

Les résultats économiques des exploitations d'Île-de-France progressent en 2022

D'après le réseau d'information comptable agricole (RICA - voir encadré méthodologique en fin de publication), à l'échelle nationale comme dans la région Île-de-France, l'année 2022 est marquée par une nouvelle amélioration des résultats des exploitations agricoles. En Île-de-France, l'excédent brut d'exploitation (EBE) par exploitation et par équivalent temps plein (ETP) non salarié s'établit à 142 790 € en 2022, en hausse de 23,4 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). L'Île-de-France reste ainsi en tête du classement des

régions françaises, avec l'EBE par ETP non salarié le plus élevé, quand la moyenne métropolitaine est de 84 080 €. Cet écart s'explique par le poids prépondérant des exploitations de grandes cultures (plus de 80 %) qui sont, y compris à l'échelle nationale, les exploitations obtenant les meilleurs résultats, comparativement aux exploitations spécialisées en bovins, ovins, caprins, horticulture ou arboriculture¹. L'EBE traduit la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité : celle-ci a donc progressé de 32 700 € en un an en Île-de-France. L'EBE est utilisé pour rémunérer l'exploitant (prélèvements privés), rembourser les annuités d'emprunts à moyen et long terme et pour constituer

une réserve (autofinancement des investissements).

Le résultat courant avant impôt (RCAI) par exploitation et par ETP non salarié s'élève à 112 170 € en Île-de-France en 2022 (+ 35,7 % par rapport à 2021) : on peut ainsi considérer que la performance économique de l'exploitation s'est améliorée de 33 960 € par rapport à la campagne précédente. Le RCAI par ETP non salarié atteint en 2022 un niveau historique depuis le début des années 2000, dépassant donc le niveau record établi en 2021 : pour les exploitations spécialisées en COP (céréales, oléagineux, protéagineux : orientation technico-économique - Otex - 1500), il s'approche de 110 000 € (graphique 1).

¹ Pour en savoir plus, voir le Primeur « 2022 : une seconde année consécutive de hausse des résultats économiques pour les exploitations agricoles » du SSP, décembre 2023 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2314/detail/>

Tableau 1

Principaux indicateurs en 2022 et évolutions 2022/2021

		Toutes orientations	Céréales et oléoprotéagineux	Grandes cultures
Production de l'exercice	En 2022 en €	429 100	342 870	432 340
	Évolution 22/21 (%)	+ 14,4	+ 17,0	+ 19,8
Valeur ajoutée	En 2022 en €	198 250	164 400	200 570
	Évolution 22/21 (%)	+ 18,9	+ 17,6	+ 26,5
Charges d'exploitation	En 2022 en €	333 310	247 340	331 170
	Évolution 22/21 (%)	+ 5,6	+ 10,0	+ 7,6
EBE par exploitation	En 2022 en €	188 970	181 030	201 280
	Évolution 22/21 (%)	+ 22,6	+ 14,7	+ 30,2
EBE par ETP non salarié	En 2022 en €	142 790	135 880	153 630
	Évolution 22/21 (%)	+ 23,4	+ 15,9	+ 31,3
RCAI par exploitation	En 2022 en €	148 460	146 430	156 880
	Évolution 22/21 (%)	+ 34,8	+ 22,8	+ 45,7
RCAI par ETP non salarié	En 2022 en €	112 170	109 910	119 740
	Évolution 22/21 (%)	+ 35,7	+ 24,1	+ 46,9

Source : Agreste - RICA (donnée 2022 à champ complet ; évolution 22/21 à champ constant en euros 2022)

Des résultats légèrement en deçà pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux

Les exploitations franciliennes spécialisées en COP, qui comptent pour 60 % des exploitations de la région (source recensement agricole 2020), affichent des résultats légèrement inférieurs à la moyenne régionale, avec un EBE par ETP non salarié de 135 880 € et un RCAI par ETP non salarié de 109 910 €.

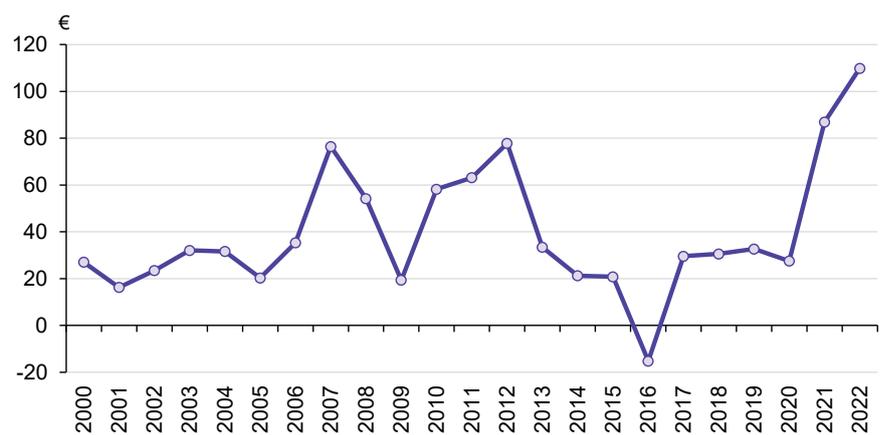
L'amélioration de 17 % de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux) des exploitations spécialisées en COP est le résultat d'une revalorisation des cours des produits compensant largement le repli global de la production en tonne.

En effet, la production de céréales recule de 7,1 % (- 215 600 t) en 2022, conséquence d'un repli à la fois des surfaces cultivées et des rendements obtenus. La production de blé tendre en particulier, première production de la région, diminue de 4,7 %, et celle de maïs-grain de 24,0 %. La production d'orge se stabilise, entre hausse des surfaces et réduction des rendements, pénalisée par la sécheresse du printemps. En parallèle, le contexte mondial des céréales est perturbé notamment par le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne qui

Graphique 1

Le RCAI par ETP non salarié atteint son plus haut depuis 2000

Évolution du RCAI par ETP non salarié pour les exploitations franciliennes spécialisées en COP



Source : Agreste - RICA

impacte la production et surtout la commercialisation des céréales. En effet, la Russie et l'Ukraine sont deux acteurs-clés du marché mondial des céréales et des oléagineux, responsables en particulier de 30 % des exportations mondiales de blé et d'orge. Le blocage des bateaux en mer Noire pendant 5 mois au début du conflit a créé des tensions sur le marché mondial. Les prix du blé tendre, de l'orge, du maïs atteignent des pics historiques en mai 2022 et s'installent en moyenne sur l'année 2022 à des niveaux supérieurs de 38 % à 41 % à ceux de l'année précédente.

Les prix des graines oléagineuses accèdent à des niveaux records

un peu plus précocement, au mois d'avril 2022, pour progresser en moyenne sur l'année de 27 % pour le colza et de 24 % pour le tournesol par rapport à 2021. Cette revalorisation des prix est renforcée par la progression de 40,0 % de la production de colza en tonnes, grâce à une hausse à la fois des surfaces cultivées et des rendements, et de la 2,7 % de la production de tournesol, malgré un recul de 20,0 % des rendements.

Côté protéagineux, la production est globalement en hausse également (+ 3,5 % en tonnes) grâce à un fort rebond de la production de fèves et fêveroles (+ 43,0 %) qui compense le recul de 5,8 % de celle de pois.

Comme pour les autres grandes cultures, les prix progressent en 2022 (+ 37,2 % sur l'indice des prix agricoles à la production du pois protéagineux - Ippap) ce qui tire la production en valeur à la hausse. La valeur ajoutée de ces exploitations spécialisées en COP enregistre une hausse équivalente à celle de la production de l'exercice, pour s'établir à 164 400 €.

Des hausses en revanche plus marquées pour l'ensemble des exploitations de grandes cultures

En tenant compte de l'ensemble des exploitations spécialisées en grandes cultures (Otex 1500 et 1600), soit environ 79 % des exploitations de la région, les résultats ressortent supérieurs à la moyenne régionale, avec un EBE par ETP non salarié de 153 630 € et un RCAI par ETP non salarié de 119 740 €. À la hausse de la production en valeur des COP s'ajoute celle des autres grandes cultures, en particulier les betteraves et pommes de terre.

La production de betteraves est pénalisée en 2022 (- 15,1 % par rapport à 2021) par un repli des surfaces auquel s'ajoute une dégradation des rendements liée à la sécheresse et à la canicule estivale. Toutefois, l'indice des prix agricoles à la production de la betterave sucrière progresse de 27,3 % entre 2021 et 2022, ce qui limite le repli de la production en valeur. Les cours sont soutenus par un déficit mondial en sucre, les principaux producteurs, Inde et Brésil, ayant choisi de réorienter une partie de leur production vers la fabrication de biocarburants. À l'échelle européenne, la tendance est également à la baisse depuis la crise de surproduction qui a fait suite à la suppression des quotas sucriers en 2017.

La production de pommes de terre régresse de 19,0 % en tonnes en 2022, en raison d'une réduction des surfaces cultivées de 6,0 % et d'une perte de 13,9 % du rendement. Mais, comme pour les autres productions végétales, la revalorisation des produits, de l'ordre de 35 à 40 % en Île-de-France (source comptes régionaux), permet d'observer une hausse de la production en valeur.

Ainsi, l'ensemble des productions végétales contribuent à l'augmentation de 19,8 % de la production des exploitations grandes cultures par rapport à l'année précédente, qui s'établit à plus de 430 000 €. La valeur ajoutée enregistre une hausse plus importante encore que celle de la production (+ 26,5 %), pour dépasser 200 000 € : la hausse des charges d'exploitation est largement compensée par celle de la production.

Une croissance globale des charges pour les exploitants franciliens en 2022

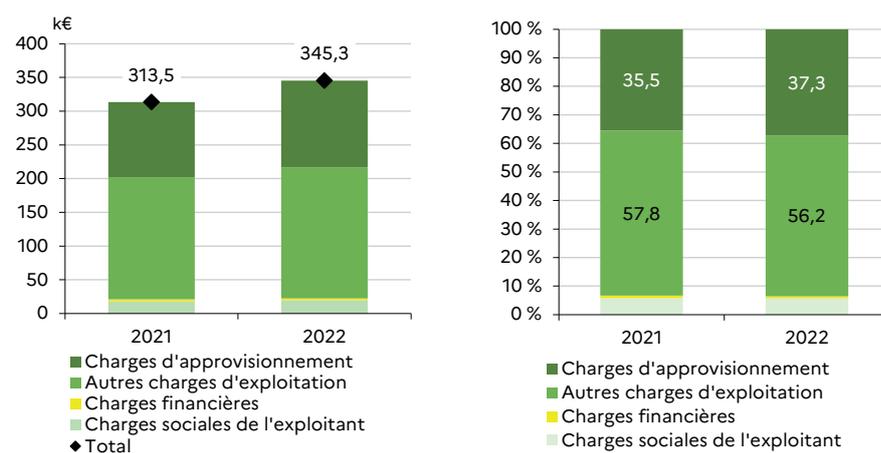
Toutes orientations confondues, les

principales charges des exploitations agricoles franciliennes atteignent 345 300 € par exploitation en 2022 (graphique 2). Les charges d'approvisionnement affichent la plus forte progression (+ 10,7 %), pour s'établir à 128 800 € en 2022. Dans le contexte de forte inflation, qui ne touche pas que les prix des produits mais également divers coûts afférents aux activités agricoles, certaines catégories de charges d'approvisionnement augmentent particulièrement (graphique 3) : les engrais et amendements d'une part, l'énergie d'autre part, fortement impactée par les prix des carburants, y compris le gazole non routier qui voit son prix plus que doubler.

Graphique 2

Les charges d'exploitation progressent de 5,6 % en 2022

Détail des principaux postes de charges des exploitations agricoles franciliennes en 2021 et 2022

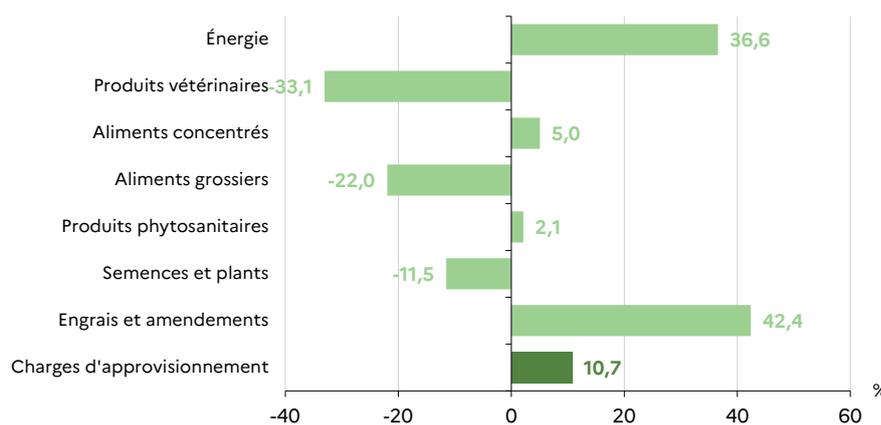


Source : Agreste – RICA (données à champ constant, en euros 2022)

Graphique 3

Énergie, engrais et amendements sont les postes qui progressent le plus en 2022

Détail de l'évolution des charges d'approvisionnement dans les exploitations agricoles franciliennes entre 2021 et 2022



Source : Agreste - RICA (données à champ constant, en euros 2022)

Les coûts liés aux aliments et aux produits vétérinaires sont en repli à l'échelle de la région, mais leur poids est peu significatif dans les charges d'approvisionnement (2,3 % en 2022), les exploitations étant largement orientées vers les productions végétales en Île-de-France. En revanche, les semences et plants (24,6 % du montant des charges d'approvisionnement) sont moins onéreux en 2022, ce qui atténue la hausse globale des charges d'approvisionnement. L'augmentation des coûts des produits phytosanitaires reste limitée à 2,1% en 2022, probablement en raison d'un contexte sanitaire plus favorable cette année qui permet de réduire les quantités utilisées.

L'ensemble des autres charges d'exploitation augmente de 2,5 %. Les achats de travaux et services, l'entretien du bâtiment et du matériel, tout comme les assurances sont des postes en progression. Deux explications peuvent justifier l'augmentation des coûts des assurances : une croissance du nombre d'exploitations assurées et/ou une hausse des cotisations, conséquence de la répétition d'incidents climatiques. À l'inverse, les dotations aux amortissements et les charges de personnel sont en repli.

Les résultats des exploitations ayant augmenté en 2021, le montant des charges sociales a suivi la même tendance l'année suivante. Les charges financières sont au contraire les seules à diminuer en 2022. En proportion, le poids de chaque type de charges reste stable entre 2021 et 2022.

Les indemnités d'assurance tirent les montants des aides reçues à la hausse

Le montant moyen des aides reçues par les exploitations franciliennes en 2022 est de 50 190 € (graphique 4), en hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Ce niveau d'aides est supérieur à la moyenne nationale (40 330 €), et le 3^e parmi les régions métropolitaines derrière les Pays de la Loire (53 570 €) et la Bourgogne-Franche-Comté

(52 320 €). Ces aides se répartissent entre subventions européennes, aides nationales ou locales et indemnités d'assurance. Plus de 99 % des exploitations franciliennes touchent une aide en 2022.

En 2022, les règles de la politique agricole commune (PAC) sont celles de la période 2015-2020 qui ont été prolongées pour deux années. Ainsi, comme l'ensemble des aides couplées et des subventions relatives au développement rural (dont MAEC), l'aide découplée est maintenue avec ses quatre volets : paiement de base, paiement vert, paiement redistributif et paiement additionnel aux jeunes agriculteurs.

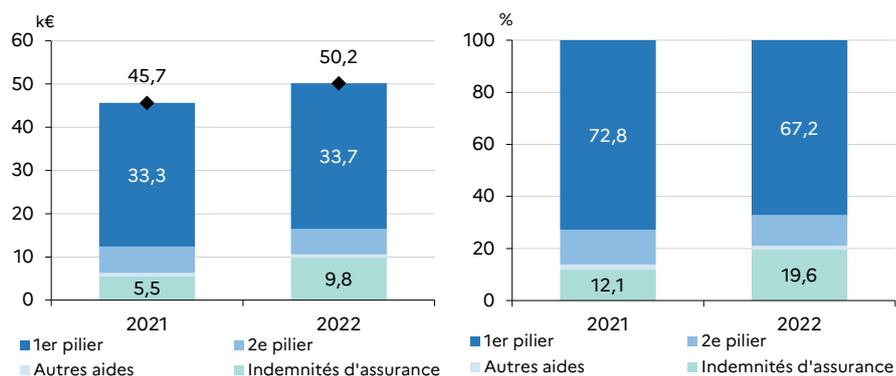
Le montant des subventions européennes reste stable entre 2021 et 2022, entre une légère hausse de 1,4 % des aides du 1^{er} pilier et un

repli de 3,0 % des aides du second pilier. Les aides nationales ou locales perçues par les agriculteurs franciliens régressent de 5,0 %. Ce sont les indemnités d'assurance qui évoluent le plus (+ 69,5 %), avec en particulier une croissance des montants d'indemnisation au titre des calamités agricoles, l'année 2022 étant marquée par plusieurs incidents climatiques (gel, grêle, sécheresse et canicule). Mais cette hausse est également due à une proportion croissante d'exploitations assurées : depuis la crise francilienne de production de 2016 liée aux aléas climatiques qui ont entraîné chute des rendements et perte de revenus, les exploitants sont de plus en plus nombreux à s'assurer afin d'être couverts en cas de nouvelle crise, quelle qu'elle soit. D'autres subventions publiques nationales (indemnités

Graphique 4

Le montant des indemnités d'assurance augmente en 2022

Détail des aides reçues par exploitation agricole francilienne en 2021 et 2022

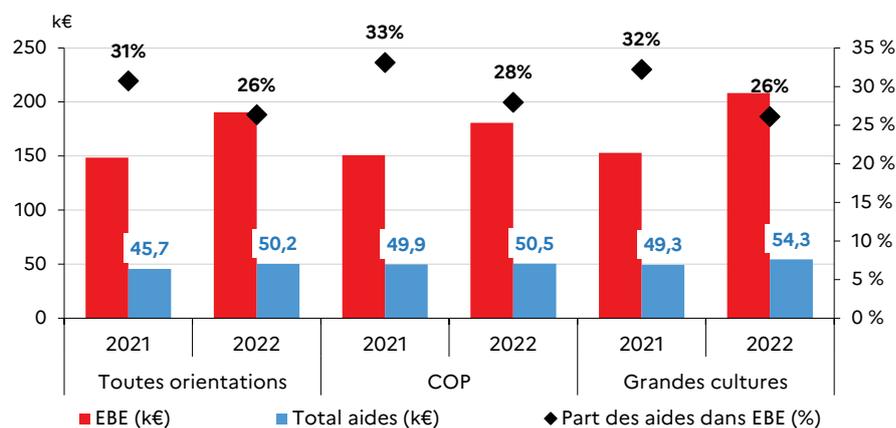


Source : Agreste - RICA (données à champ constant, en euros 2022)

Graphique 5

La part des aides dans l'EBE diminue en 2022 grâce à la hausse de l'EBE

Montant moyen des aides reçues et part des aides dans l'EBE par exploitation en Île-de-France



Source : Agreste - RICA (données à champ constant, en euros 2022)

plan sauvegarde de la filière porcine, soutiens aux éleveurs liés au plan de résilience dans le contexte de la guerre en Ukraine) sont distribuées en 2022 mais elles concernent peu les exploitants d'Île-de-France. Conséquence de ces évolutions, les indemnités d'assurance représentent en 2022 près de 20 % des aides reçues par les agriculteurs de la région (+ 7,5 points par rapport à 2021).

Par rapport à l'ensemble des exploitations franciliennes, le montant des aides est similaire pour les exploitations spécialisées en COP : elles perçoivent en 2022 moins d'indemnités assurance (6 350 € par exploitation, contre 9 620 € pour l'ensemble des exploitations) mais des subventions au titre du 1^{er} pilier de la PAC plus élevées de 3 500 €. L'ensemble des exploitations de grandes cultures touchent au contraire un montant d'aides total supérieur (54 340 €), grâce en moyenne à 10 550 € d'indemnités d'assurance par exploitation : ces indemnités sont donc importantes pour les « autres » grandes cultures, en particulier les betteraves et les pommes de terre.

Malgré leur augmentation en valeur en 2022, la part des aides dans l'EBE diminue de nouveau entre 2021 et 2022, en moyenne de 5 points pour l'ensemble des exploitations franciliennes (graphique 5), grâce à l'amélioration plus prononcée de l'EBE : la part de la production de l'exploitation pèse donc plus dans les revenus.

Le taux d'endettement recule en Île-de-France

À l'échelle de la région, le montant moyen de l'endettement des exploitations agricoles tombe à 251 680 € en 2022, un niveau inférieur de 20 % environ à celui de l'exercice précédent (graphique 6). Les exploitations spécialisées en COP restent moins endettées que la moyenne francilienne (207 840 €) tandis que l'ensemble des exploitations spécialisées en grandes cultures ont un endettement qui frôle 270 000 €.

Cette réduction de l'endettement, combinée à un total de l'actif du bilan plus important, conduit à une diminution du taux d'endettement des exploitations d'Île-de-France de 22 % en 2022 pour n'être plus que de 33,8 %. Les exploitations spécialisées en COP affichent un taux plus faible, de 29,9 %, et l'ensemble des spécialisées grandes cultures un taux proche de la moyenne régionale à 33,9 %. Cette réduction de l'endettement peut permettre aux exploitants de bénéficier plus facilement de prêts pour réaliser de nouveaux investissements.

Une hausse du solde disponible dans les exploitations agricoles

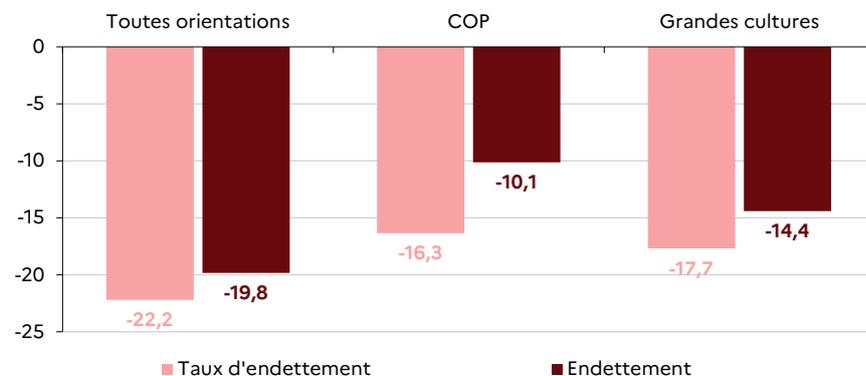
Ce constat est conforté par l'évolution du solde disponible : après une amélioration en 2021, la nouvelle hausse des résultats en 2022 conduit à un rebond des ressources disponibles. Une fois déduites de l'EBE (189 000 €) les charges financières (2 800 €), les

remboursements en capital des emprunts à moyen et long termes (56 200 €) et les cotisations sociales de l'exploitant (19 300 €), le solde disponible s'établit à 110 600 € par exploitation à l'échelle régionale (graphique 7), contre 91 700 € en 2021. Ce disponible peut être utilisé pour rémunérer l'exploitant ou pour développer l'exploitation en investissant (autofinancement pouvant être complété par un recours à l'emprunt). En comparaison à la moyenne nationale de 49 580 €, les exploitations franciliennes bénéficient en 2022 de ressources plus de deux fois plus importantes.

Le solde disponible est le plus élevé dans les exploitations spécialisées en COP, ce qui va de pair avec un moindre endettement de ces structures. Le niveau est intermédiaire dans l'ensemble des exploitations grandes cultures, grâce à un EBE plus élevé.

Graphique 6
Des exploitations moins endettées en 2022

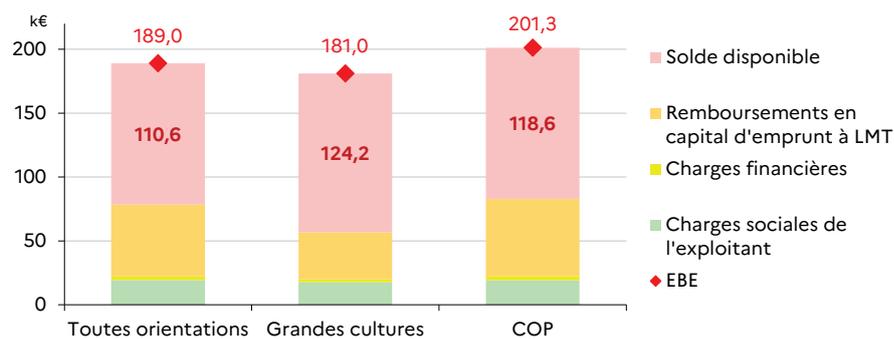
Évolution de l'endettement et du taux d'endettement entre 2021 et 2022 dans les exploitations franciliennes



Source : Agreste - RICA (évolution à champ constant)

Graphique 7
Le solde disponible des exploitations agricoles franciliennes dépasse les 100 000 € en 2022

Solde disponible par exploitation en Île-de-France en 2022



Source : Agreste - RICA (données à champ complet)

Source, méthodologie et définitions

Les résultats économiques, présentés pour 2022, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'information comptable agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture.

En France, le RICA couvre le champ des exploitations dont la production brute standard (PBS) est supérieure à 25 000 € pour la métropole et à 15 000 € pour les départements ultramarins. L'ensemble de ces structures contribue à 99 % de la production standard et utilise 95 % de la surface agricole.

L'échantillon RICA compte en 2022 7 322 exploitations, pondérées pour représenter les 289 005 exploitations agricoles du champ couvert par le RICA (France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion, et PBS supérieures aux seuils mentionnés précédemment).

En Île-de-France, l'échantillon est composé de 159 exploitations pour l'exercice comptable 2022, dont :

- 63 % d'exploitations spécialisées céréales et oléoprotéagineux,
- 18 % d'exploitations spécialisées en autres grandes cultures,
- 8 % d'exploitations polyculture ou polyélevage,
- 5 % d'exploitations spécialisées en maraîchage,
- 3 % d'exploitations spécialisées en autres productions végétales (fleurs et horticulture ou fruits et autres cultures permanentes),
- 3 % d'exploitations spécialisées en productions animales (bovins lait ou volailles).

Ces 159 exploitations constituent le **champ complet** 2022 de l'étude. Les comparaisons interannuelles entre 2021 et 2022 sont présentées sur un **champ constant** de 143 exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2021 et dans celui du RICA 2022. Elles sont exprimées en réel c'est-à-dire corrigées de l'inflation. Les données 2021 ont pour cela été valorisées en euros de 2022 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee).

Le principal indicateur économique utilisé est l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) par actif (ETP) non salarié. Il est calculé à partir de la valeur de la production de l'exercice (vendue ou stockée), augmentée des subventions et des indemnités d'assurance, de laquelle sont soustraites les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le **résultat courant avant impôts** (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des amortissements (qui ne sont pas décaissables) et des charges financières.

Un **solde disponible** est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant.

La **valeur ajoutée** correspond à la différence entre la production de l'exercice nette des achats d'animaux et les consommations intermédiaires.

La **production de l'exercice** est la somme des produits bruts élémentaires (animaux, produits animaux, végétaux...) et des produits issus de la production immobilisée (travaux effectués par et pour l'entreprise), des travaux à façon, des pensions d'animaux, des terres louées et des produits d'autres activités annexes.

Les **subventions** d'exploitation correspondent aux aides de l'Union européenne, nationales et locales. Même perçues au cours de l'année N, elles peuvent se rapporter à une campagne de production antérieure. Dans le RICA, seules sont enregistrées pour l'exercice comptable N les subventions se rapportant à la campagne de production N. Certaines subventions non encore perçues au cours de l'année sont alors estimées.

La **production brute standard** (PBS) ne représente pas des résultats économiques réels. Il repose sur des coefficients destinés à estimer la valeur de la production potentielle associée aux surfaces et au cheptel, hors toute subvention et déduction faite des coûts spécifiques associés à cette production. Chaque coefficient se rapporte à un hectare de culture ou à une tête de cheptel. On calcule la production brute standard des différentes productions, ainsi que la production brute totale de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Les exploitations sont ainsi classées par **orientation technico-économique** (Otex).

www.agreste.agriculture.gouv.fr